

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray

07.87.28.52.88

www.iftes.com

contact@ct-iftes.com



N° de siret : 88439385100024

Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Animer sa commune

En tant qu'organe délibérant de la collectivité, l'animation du territoire revient en grande partie aux élus.

La politique publique de la commune est au cœur du succès futur des actions pour entretenir le lien social et l'espace communautaire.

Les événements sportifs, culturels ou d'entreprises, devront être mis en place tout au long de l'année pour encourager la création d'un tissu local fort et donner envie à chacun de participer au projet global pour faire vivre le village ou la région.

Des démarches participatives qui nécessitent des opérations au niveau local dont les élus contribuent à leur élaboration.

Faire vivre sa commune comme nouvel objectif pour demain en misant sur l'animation économique et culturelle afin de créer des emplois, générer des sources de revenus complémentaires et augmenter l'attractivité du territoire.

Ce programme peut être réadapté selon vos besoins spécifiques.

Public : Elus communal- Agent et cadre territorial

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référente pour des solutions de compensation au bon déroulement de votre formation.

Durée : 8 Heures

Tarif : 80€ de l'heure soit 640€ la journée

Prérequis :

- Connaissances de base sur la responsabilité des élus.
- Connaissances de base sur les obligations des organisateurs d'évènements.
- Première expérience d'organisation d'événement dans un contexte professionnel, associatif, de collectivité territoriale ou personnel.

Modalités d'inscription :

- Éligible au droit individuel à la formation*
- Inscription via le budget votre collectivité*
- Inscription individuel*

Nous contacter :

Référente handicap : refhandicap@ct-iftes.com Ligne Direct : 09 77 19 76 04

Référente pédagogique : refpedagogie@ct-iftes.com Ligne Directe : 07.87.28.52.88

Référente logistique : reflogistique@ct-iftes.com Ligne directe : 06.11.36.96.72

Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Évaluation de la formation à l'issue de la journée.
- Evaluation de la formation à froid

Date de mise à jour : 23/11/2021

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray**07.87.28.52.88****www.iftes.com****contact@ct-iftes.com****N° de siret : 88439385100024****Numéro de déclaration d'activité : 11910890891**

Les objectifs de la formation :

- Comprendre les enjeux de l'animation de votre commune
- Les différents types d'animations
- Travailler avec vos partenaires
- Les outils de l'animation
- Construire son agenda d'animation

Évaluation des acquis :

L'évaluation des acquis des stagiaires ayant suivi cette formation est mesurée grâce :

- Quizz d'évaluation
- Le traitement de cas pratique en cours de formation
- Des exercices et questionnaires en cours de formation
- Une évaluation à la suite de la formation

Moyen pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Cas pratiques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Le contenu de la formation :

Les enjeux de l'animation

- Découvrir les nouvelles attentes en la matière
- Découvrir l'efficacité des différents types d'animation
- Estimer les retombés

Les différents types d'animation

- Les animations culturelles
- Les animations sportives
- Les animations commerciales
- Les animations citoyennes
- Analyse d'exemples phares

Travailler avec vos partenaires

- Identifier les partenaires avec lesquels travailler
- Travailler avec les partenaires institutionnels
- Travailler avec les associations
- Travailler avec les partenaires privés

Les outils de l'animation

- Les régies d'animation
- Les comités des fêtes
- Le service et les équipements d'animation
- Les outils innovants

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray

07.87.28.52.88

www.iftes.com

contact@ct-iftes.com

N° de siret : 88439385100024

Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

Construire son agenda d'animation

- Définir ses cibles
- Construire sa stratégie
- Choisir le type d'évènements
- Déterminer les dates les plus adaptées
- Communiquer efficacement

Financer votre formation :

1* – SUR LE BUDGET FORMATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ

La loi a institué un droit à la formation pour chaque élu-es d'une collectivité.

Ce droit, individuel, est ouvert aux élu-es de toutes les collectivités locales et regroupements, sans restriction. L'élu-e détermine librement le thème, le lieu de la formation, l'organisme agréé qui le dispense, quel que soit son statut au sein de sa collectivité (majorité ou opposition). La mise en œuvre du droit à la formation de l'élu-e s'inscrit dans le cadre du budget annuel et est obligatoire : de 2% minimum du montant total des indemnités de fonction allouées aux élu-es de la collectivité, et jusqu'à 20% de ce montant.

2* – SUR VOTRE DIF ELU-ES

Ouvert à tous les élu-es locaux depuis 2017, le Droit Individuel à la Formation (DIF) des Elu-es vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu-e, y compris les formations nécessaires à sa réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat.

Arrêté du 12 juillet 2021 – Tableau simplifié de calcul des droits des élus

Situation de l'élu au 22 juillet 2021		Droits crédités le 23 juillet 2021		
Mandat ou ancien mandat	Droits DIFE au 22 juillet 2021	Enveloppe annuelle	Enveloppe issue de la conversion des heures non utilisées	Enveloppe totale disponible au 23 juillet 2021
Conseiller municipal, élu ou réélu en 2020,	20h Cas d'un élu n'ayant pas utilisé les droits acquis au titre de la première année de mandat (20h).	400€ TTC	300€ TTC (20h non-utilisées converties au taux de 15€)	700€ TTC
	12h Cas d'un élu ayant effectué 8h de formation depuis son élection	400€ TTC	180€ TTC (12h non-utilisées converties au taux de de 15€)	580€ TTC
Conseiller régional ou départemental	0h (en cas de réélection, les droits acquis au titre du précédent mandat sont effacés)	400€ TTC	0	400€ TTC
Ancien conseiller régional ou départemental, n'exerçant plus aucun mandat local et non-retraité	100h Cas d'un élu n'ayant jamais utilisé les droits acquis au titre du mandat échu	0	1500€ TTC (100h non utilisées converties au taux de 15€)	1500€ TTC à consommer dans les six mois suivant la fin du mandat

Le montant maximum des droits susceptibles d'être détenus sur les comptes DIFE est de 1500€ jusque fin décembre 2021 puis de 700€ à compter du 1^{er} janvier 2022. En effet, les anciens conseillers et régionaux peuvent bénéficier, dans les six mois suivant la fin du mandat, d'un montant maximum de 1500€. A partir du 1^{er} janvier 2022, le montant maximum atteignable sera de 700€ (cas d'un conseiller municipal n'ayant pas utilisé son DIFE depuis son élection en 2020, illustré dans la première ligne du tableau).

Date de mise à jour : 23/11/2021

23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray

07.87.28.52.88

www.iftes.com

contact@ct-iftes.com

N° de siret : 88439385100024

Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

[Formulaire Demande de financement DIF ELUS-v 2017-07.pdf \(caissedesdepots.fr\)](#)

[remboursement-frais-formation-metropole.pdf \(caissedesdepots.fr\)](#)

[Microsoft Word - Barème des frais DIF Elus-v 2020-05-13.docx \(caissedesdepots.fr\)](#)

